

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31 Page: 1/9

Date d'impression: 07.10.2025 Numéro de version 1 Révision: 07.10.2025

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- · Identificateur de produit
- · Nom du produit: UltraTempTM REZ II Base
- · Code du produit: SDS 440-001.03R01, 1007603, 14410, 6061, S6061
- · Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Agent de scellement et d'obturation dentaire professionnel
- · Emploi de la substance / de la préparation Agent de scellement et d'obturation dentaire professionnel
- · Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur:

Ultradent Products Inc. 505 W. Ultradent Drive (10200 S) South Jordan, UT 84095-3942 onlineordersupport@ultradent.com (800) 552-5512

Responsable CE Ultradent Products GmbH Am Westhover Berg 30 51149 Cologne Allemagne Courriel: infoDE@ultradent.com

Téléphone du bureau : +49(0)2203-35-92-0

- · Service chargé des renseignements: Customer Service
- · Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC (NORTH AMERICA): +1 (800) 424-9300 (INTERNATIONAL): +(703) 527-3887

2 Identification des dangers

- · Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- Éléments d'étiquetage
- · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger GHS07
- · Mention d'avertissement Attention
- · Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

(suite page 2)

Page: 2/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.10.2025 Numéro de version 1 Révision: 07.10.2025

Nom du produit: UltraTempTM REZ II - Base

	(suite de la page 1)
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P103	Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313	En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

3 Composition/informations sur les composants

- Mélanges
- · Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangere	eux:	
CAS: 20882-04-6	Mono-2-(Methacryloyloxy) Ethyl Succinate	>10-≤25%
EINECS: 244-096-4	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 27813-02-1	acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	≥0-<10%
EINECS: 248-666-3	♦ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 1830-78-0	Glycerol Dimethacrylate	≥1-<10%
EINECS: 217-388-4	♦ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H335	
CAS: 94-36-0	peroxyde de dibenzoyle	≥0,25-<1%
EINECS: 202-327-6	♦ Org. Perox. B, H241; ♦ Aquatic Chronic 1, H410; ♦ Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	
CAS: 79-41-4	acide méthacrylique	≥0-<1%
EINECS: 201-204-4	Acute Tox. 3, H311; \diamondsuit Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318; ↑ Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: $C \ge 1$ %	
	Trade Secret	≥0,1-<1%
	♠ Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	

[·] Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- · Description des mesures de premiers secours
- · Remarques générales: Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- · Après inhalation:

Le produit est un gel visqueux, donc le risque d'inhalation est extrêmement faible.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

- · Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- · Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- · Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Page: 3/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.10.2025 Numéro de version 1 Révision: 07.10.2025

Nom du produit: UltraTempTM REZ II - Base

(suite de la page 2)

· Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction:

Eau pulvérisée, brume ou brouillard, mousse, poudre chimique, dioxyde de carbone Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- · Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Conseils aux pompiers
- · Equipement spécial de sécurité: Porter un vêtement de protection totale.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- · Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pas nécessaire.
- · Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- · Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Voir l'étiquetage du produit.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- · Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
- · Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
- · Autres indications sur les conditions de stockage:

Voir l'étiquetage du produit.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Agent de scellement et d'obturation dentaire professionnel

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- · Paramètres de contrôle
- · Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

79-41-4 acide méthacrylique

VLEP Valeur à long terme: 70 mg/m³, 20 ppm

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.10.2025 Numéro de version 1 Révision: 07.10.2025

Nom du produit: UltraTempTM REZ II - Base

(suite de la page 3)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- · Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- · Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

- · Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- · Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

- · Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
- · Indications générales

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion/point de congélation:

Liquide
Bleu
Acrylique
Non déterminé.
Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et

intervalle d'ébullition Non déterminé.
Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

Inférieure:
Supérieure:
Non déterminé.
Point d'éclair
Non applicable.
Température de décomposition:
Non déterminé.
Non déterminé.

(suite page 5)

Page : 5/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Révision: 07.10.2025 Date d'impression: 07.10.2025 Numéro de version 1

Nom du produit: UltraTempTM REZ II - Base

(suite de la page 4)

 $\cdot pH$ Non applicable (non aqueux)

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. · Dynamique: Non déterminé.

· Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Non déterminé. · Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,18 g/cm³ · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé.

· Autres informations

· Aspect:

· Forme: Gel

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

· Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Changement d'état

· Taux d'évaporation: Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant

· Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant

· Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant · Liquides comburants néant · Matières solides comburantes néant · Peroxydes organiques néant · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant néant · Explosibles désensibilisés

10 Stabilité et réactivité

- · Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Stabilité chimique
- · Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- · Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- · Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.10.2025 Numéro de version 1 Révision: 07.10.2025

Nom du produit: UltraTempTM REZ II - Base

(suite de la page 5)

· Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- · Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- · Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:						
ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))						
Dermique	LD50	>108.696-≤543.478 mg/kg (lapin)				
94-36-0 peroxyde de dibenzoyle						
Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)				
	LC50 Fish	0,0602 mg/l (FSH) (Toxicity to fish)				
Inhalatoire	LD50 Inhalation 4hrs	24,3 mg/l (rat) (Testing of Chemicals Acute Toxicity Inhalation)				
79-41-4 acide méthacrylique						
Oral	LD50	1.250 mg/kg (souris)				
		1.060 mg/kg (rat)				
		1.200 mg/kg (lapin)				
	LC50 Fish	86 mg/l (FSH)				
Dermique	LD50	1.000 mg/kg (Guinea pig)				
		500 mg/kg (lapin)				
Inhalatoire	LC50/4 h	7,1 mg/l (rat)				
Trade Secret						
Oral	LD50	810 mg/kg (rat)				

- · Effet primaire d'irritation:
- · Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque une irritation cutanée.
- · Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- · Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- · Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Informations sur les autres dangers
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

128-37-0 2,6-di-tert-butyl-p-crésol

Liste II

Page: 7/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.10.2025 Numéro de version 1 Révision: 07.10.2025

Nom du produit: UltraTempTM REZ II - Base

(suite de la page 6)

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique:				
94-36-0 peroxyde de dibenzoyle				
Algae Toxicity	0,0711 mg/l (Alg) (Toxicity to algae)			
	0,11 mg/l (daphnia) (Toxicity to aquatic invertebrates)			
79-41-4 acide méthacrylique				
EC50	17.000 mg/kg (Alg)			
	<180 mg/kg (daphnia) (Toxicity to aquatic invertebrates)			

- · Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- · Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- · Autres effets néfastes
- · Remarque: Nocif pour les poissons.
- · Autres indications écologiques:
- · Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

13 Considérations relatives à l'élimination

- · Méthodes de traitement des déchets
- · Recommandation:

Éliminer le contenu/conteneur conformément aux réglementations internationales, fédérales, de votre État ou locales.

· Catalogue européen des déchets				
HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires			
HP14	Écotoxique			

- Emballages non nettoyés:
- · Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- · Numéro ONU ou numéro d'identification
- · ADR, IMDG, IATA

néant

- · Désignation officielle de transport de l'ONU
- · ADR, ADN, IMDG, IATA

néant

(suite page 8)

Page: 8/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.10.2025 Numéro de version 1 Révision: 07.10.2025

Nom du produit: UltraTempTM REZ II - Base

(suite de la page 7)

- · Classe(s) de danger pour le transport
- · ADR, ADN, IMDG, IATA
- · Classe néant
- Groupe d'emballage
- · ADR, IMDG, IATA néant
- · Dangers pour l'environnement Non applicable.
- · Transport maritime en vrac conformément aux

instruments de l'OMI Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: néant

15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· NIOSH-Ca (National Institute for Occupational Safety and Health)

75-56-9 oxyde de propylène

14808-60-7 quartz (SiO2)

- Directive 2004/42/CE
- · Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- · RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Évaluation de la sécurité chimique:

Le produit est biocompatible s'il est utilisé conformément aux instructions des professionnels dentaires selon la norme ISO 10993-1.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 9)

Page: 9/9

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression: 07.10.2025 Numéro de version 1 Révision: 07.10.2025

Nom du produit: Ultra TempTM REZ II - Base

(suite de la page 8)

· Phrases importantes

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H311 Toxique par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche technique: Environmental, Health, and Safety

· Contact: Customer Service

· Date de la version précédente: 01.03.2023

(chronique) pour le milieu aquatique

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Org. Perox. B: Peroxydes organiques - Type B

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë - Catégorie 4

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 1

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie I

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

* Données modifiées par rapport à la version précédente